Présence internationale

Bulletin numéro 94 Printemps 2014

SOMMAIRE

Edito p.2 Le projet Colombie en chiffres p.3 Deux défenseurs en France p.4-5 Une Commission inter-ecclésiale au service de la Paix et de la Justice p.6 Terre et accords de paix: **p.**7 Entretien avec Claire, volontaire française en Colombie p.8-9 Extraction minière, mégaprojets et droits de l'Homme p.10-11 Le projet Colombie a 20 ans! p. 12 Entretien avec Francesca p.13 Portrait de David Ravelo Crespo p.14 Entretien avec Roberto Romero p.15 PBI France p.16



Dans l'Uraba, les volontaires de PBI accompagnent des communautés afrodescendantes déplacées dans le retour vers leurs terres ancestrales.

PBI section française

21 ter, rue Voltaire 75011 Paris

Tél.: 01 43 73 49 60 Email: pbi.france@free.fr www.pbi-france.org « Le plus grand défi aujourd'hui pour les communautés d'Uraba est de se renforcer et s'organiser afin de proposer au gouvernement colombien une liste de propositions en réparation de leur déplacement forcé. Une protection adéquate doit leur être apportée, afin de garantir le droit des communautés à la vérité, la justice, une réparation complète et des garanties de non-répétition. »

Père Alberto Franco Accompagné par PBI depuis 1994, en tournée en France en mars 2014



Peace Brigades International est une organisation non gouvernementale internationale officiellement reconnue par le département de l'information de l'ONU. PBI est une organisation indépendante de tout intérêt économique, tendance politique ou croyance religieuse. À la demande expresse d'associations locales menacées, PBI organise une présence internationale protectrice dans les zones de conflit afin de sauvegarder l'espace politique nécessaire à l'action de la population civile en faveur d'une résolution non-violente des conflits.

L'équilibre des relations internationales est en pleine mutation et l'Amérique latine est sans doute une des zones où ces transformations sont le plus visibles et lisibles pour des Européens. Visibles parce que, du seul point de vue macro-économique, nombre de pays sont devenus des pays économiquement émergés (Brésil 6eme puissance économique du monde, Chili entré dans l'OCDE depuis 2010...). Lisibles car la construction historique et politique de tous les pays latinoaméricains est intimement liée à l'Europe, et plus particulièrement à la France en ce qui concerne les structures politiques. Bien entendu les expériences en cours sont aussi variées que le nombre de pays. Néanmoins, c'est une zone géographique au sein de laquelle des questions fondamentales sont posées. Ainsi des propositions d'échanges coopératifs (comme l'ALBA) essaient de mettre en œuvre les propositions que John Maynard Keynes envisageait déjà en 1944, interrogent le modèle de libre échange tel qu'il organise le monde. C'est également une espace qui a vu son paysage politique se transformer depuis la sortie de la période de dictature, et qui a donné lieu a des propositions tout à fait innovantes. Dans ce paysage, rendu possible en raison de la fin de la guerre froide et du desserrement de l'étau du très entreprenant voisin du nord, des anomalies persistent. La Colombie en fait partie. En effet c'est un des rares pays de taille et d'économie importantes qui n'ait pas vu surgir une proposition progressiste nouvelle dans la région. Les raisons en sont multiples. La présence de bases militaires américaines sur son territoire en est sans doute une explication. On peut également s'interroger sur le bien fondé de l'argument de la lutte contre le trafic de drogue.

C'est cette anomalie qui rend d'autant plus intéressant le dossier qu'à choisi de traiter PBI dans ce numéro, de ce point de vue j'en salue le courage et la lucidité.

Roberto ROMERO AGUILA

Vice Président de la Région Ile de France Chargé des Affaires internationales et européennes

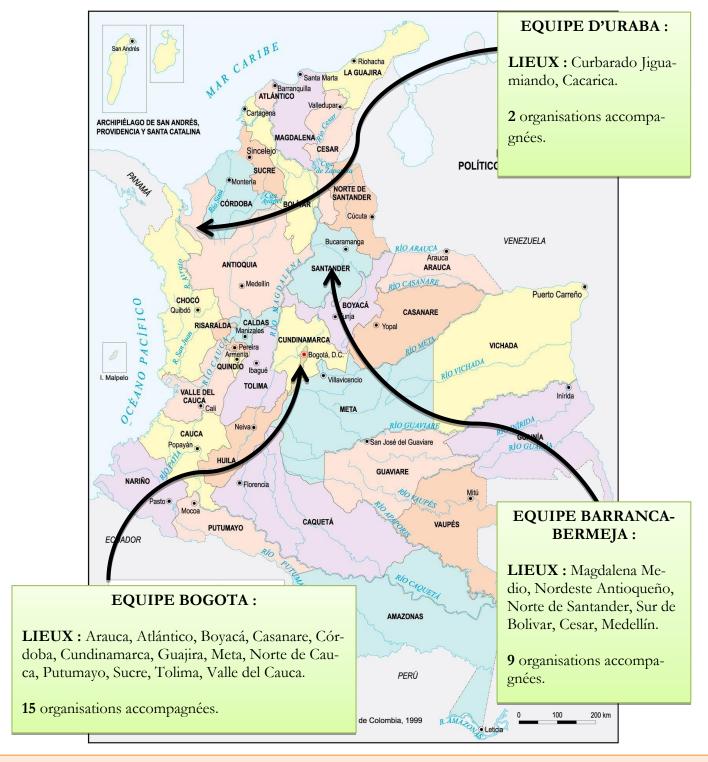








Le projet Colombie en chiffres



En 2013, les équipes du Projet Colombie ont accompagné 13 organisations*, 3 communautés et 2 défenseurs des droits de l'Homme. Ceci représente 672 jours d'accompagnement et 233 rondes de «visibilité»** pour les 16 volontaires.

Les équipes ont également organisé 29 ateliers de protection avec la participation de 410 personnes, 301 réunions et 8 campagnes de plaidoyer en Colombie et au niveau international.

^{*} Toutes les organisations suivies par les équipes n'ont pas bénéficié d'un accompagnement formel au cours de l'année 2013.

^{**} Visites ponctuelles auprès des organisations, dans le but d'afficher régulièrement la présence de PBI à leurs côtés.

Déplacements forcés: le Père Alberto Franco et Janis Orejuela en France

Le Père Alberto Franco de la Commission inter-ecclésiale Justice et Paix (CIJP) et Janis Orejuela représentant des Communautés pour l'auto-détermination, la vie et la dignité (CAVIDA), accompagnés par PBI sur le terrain, se trouvaient à Paris du 12 au 17 mars 2014. Ils ont pu rencontrer divers intervenants avec qui ils sont revenus sur la problématique des déplacements forcés en Colombie.

e Père Alberto Franco est membre de la Commission Inter-ecclésiale Justice et Paix (CIJP), organisation de défense des droits de l'Homme qui promeut une défense intégrale du territoire et dénonce notamment les abus des forces armées. La CIJP accompagne depuis près de 17 ans les communautés afro-descendantes du Cacarica, à la frontière avec le Panama, dans leur recherche de réparation et de justice face à l'Opération Génesis, organisée conjointement par l'Armée et des groupes paramilitaires, qui, en 1997, a provoqué le déplacement forcé de 4 000 personnes habitant la zone du fleuve Cacarica, un territoire aux richesses naturelles exceptionnelles et aux perspectives économiques florissantes.

Janis Orejuela n'avait que 6 ans en 1997, lorsqu'il a connu la violence du déplacement et de la vie en exil. Aujourd'hui musicien accompli et converti en un jeune dirigeant de sa communauté, il poursuit le processus organisationnel et la résistance non-violente face à ce conflit qui n'a que trop duré. Il représente l'organisation CAVIDA (Communautés d'autodétermination, vie et dignité), qui regroupe des familles de paysans déplacées par l'Opération Génesis et qui se sont organisées afin de revenir sur leurs terres et s'établir dans des « zones humanitaires », réservées aux civils.

En février 1997, l'Opération Génesis, organisée par le

bataillon XVII de l'Armée et des groupes paramilitaires dans le dépar-Choco tement du (Ouest), a provoqué le déplacement de plus de 800 familles du Cacarica, sous prétexte de combattre la guérilla qui se serait installée dans la zone. Elle est aussi à l'origine de l'assassinat de dirigeants emblématiques de la communauté, à l'image de Marino Lopez. Les habitants ont dû quitter leurs terres pendant près de 4 ans,

Le Père Alberto Franco et Janis Orejuela en compagnie d'Anne Souléliac du Barreau de Paris.

vivant dans des conditions d'une précarité presque

inhumaine, entassés au sein du petit gymnase de Tur-

bo, avant d'engager un retour progressif sur leurs terres à partir de 2001. En exil, les habitants des communautés afro-descendantes ont pris conscience de la nécessité de s'organiser pour espérer retourner un jour sur leurs



Entrée d'une Zone humanitaire, dans le Curbarado.

terres ancestrales, avec lesquelles elles entretiennent un rapport tout particulier: c'est ainsi qu'est née l'organisation CAVIDA. Ayant obtenu un titre de propriété collective pour 103.024 hectares de terres, les communautés du Cacarica se sont progressivement installées dans des « zones humanitaires » pour tenter de survivre au cœur du conflit colombien.

En parallèle, l'assassinat particulièrement cruel du leader Marino Lopez (les militaires ont découpé ses membres et joué au football avec sa tête devant sa famille et sa communauté) et le déplacement forcé découlant de l'Opération Génesis ont été portés devant le système interaméricain des droits de l'Homme. Le 26 décembre 2013, 14 ans après les faits, la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH) émettait

> un jugement en faveur des communautés, reconnaissant la responsabilité de l'Etat colombien pour une opération militaire menée conjointement avec les paramilitaires, le non-respect du droit inaliénable et imprescriptible des communautés afro -descendantes à leurs terres, le non-respect du droit à la vie et à l'intégrité physique, ainsi que pour le manque d'assistance humanitaire aux déplacés lorsqu'ils se trouvaient en exil à Turbo. A travers CAVIDA, les communautés du Cacarica souhaitent aujourd'hui faire entendre leur voix et ont fait une

demande de réparation intégrale, qui prend en compte la dignité des habitants sous tous ses aspects, en termes de logement, d'éducation, d'attention psychosociale, de santé...

Premier jugement pour déplacement forcé, première action collective de communautés afro-descendantes, cette décision de la CIDH est novatrice et porteuse d'espoirs, d'autant plus qu'elle mentionne le droit des communautés à l'usage et à la jouissance des terres dont elles ont été reconnues propriétaires. Mais cette décision ne constitue pas pour autant une victoire en soi puisque, passée la joie de la victoire judiciaire, l'absence de mise en œuvre et de réparation de la part de l'Etat devient très vite insupportable. Le 28 février 2014, préoccupés par la multiplication des va-et-vient de militaires, les habitants de la communauté ont effectué une grande marche sur leurs terres, accompagnés par la CIJP et PBI, et ont découvert qu'une base militaire binationale (Colombie et Panama) était en train d'être construite sur les terres, dont ils ont pourtant été reconnus légitimement propriétaires, et ce sans aucune consultation préalable.

Le parti pris non-violent des communautés de déplacés et de la CIJP leur a valu de nombreuses menaces. Neutres au milieu d'un conflit armé qui n'a de cesse de les entourer et de se rappeler à eux, beaucoup de leurs membres ont été victimes de harcèlement et persécutions judiciaires ; plusieurs ont dû recourir à l'exil pour se protéger. Malgré ces menaces, les communautés du Cacarica continuent leur combat. « Elles constituent un exemple à suivre pour toutes les autres communautés déplacées dans le cadre du conflit colombien, toutes celles dont on n'entend pas parler, et qui n'ont à ce jour obtenu ni reconnaissance ni

réparation », comme le soulignait très justement le Père Alberto Franco lors de sa visite à Paris.

A l'occasion d'une grande tournée européenne de plaidoyer qui les a amenés en France, Belgique, Espagne, Italie, Suisse, Allemagne et Norvège, le Père Alberto Franco et Janis Orejuela ont discuté de la thématique des déplacements forcés avec de nombreux intervenants institutionnels et de la société civile. Ils ont également présenté leurs initiatives en faveur d'une réparation intégrale des dommages soufferts par les communautés du Cacarica. En France, du 12 au 17 mars dernier, ils ont pu partager leurs expériences avec le ministère des Affaires étrangères, le Barreau de Paris, M. Roberto Romero, vice-président de la région Ile de France, l'ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture) ou encore la Conférence des évêques de France. Des rencontres avec des militants associatifs et des médias ont également été organisées. Finalement, les deux défenseurs ont donné une conférence sur les déplacements forcés en Colombie à la Maison de l'Amérique latine.

A la question : qu'attendez vous comme soutien de la part de la communauté internationale aujourd'hui ? Le Père Alberto Franco répond : "La communauté internationale devrait être attentive aux suites données par la Colombie aux décisions de la CIDH pour que celles-ci soient véritablement appliquées, qu'une protection adéquate soit accordée aux communautés menacées et pour que ces communautés soient vraiment en capacité de faire valoir leurs droits à la vérité, à la justice, à des réparations complètes et à une garantie de non répétition des exactions commises à leur encontre. (..) La tâche principale de la part de la communauté internationale doit être de surveiller les actions du gouvernement colombien et d'exercer une pression politique sur lui pour qu'il respecte ces jugements et les mette en œuvre sur le terrain".

Alberto Franco et Janis Orejuela ont également participé à la journée d'initiation organisée par PBI France pour ses futurs volontaires sur le terrain. Témoignages de solidarité, tous ces moments d'échanges sont très importants pour des défenseurs qui, soumis à une importante pression dans leur pays, y voient l'opportunité de partager leur détermination, leur abnégation dans la recherche de la justice et de la réparation, et leurs espoirs d'une Colombie enfin apaisée.

Manon Cabaup



Les deux défenseurs ont rencontré des futurs volontaires lors d'une Journée d'initiation de PBI France.

Une Commission inter-ecclésiale au service de la Paix et de la Justice

La Commission inter-ecclésiale Justice et Paix (CIJP) accompagne depuis plus de 20 ans en Colombie des communautés dont les droits sont bafoués. Prônant un mode non violent de résolution des conflits, elle fait le trait d'union entre ces communautés et les systèmes politiques et judiciaires nationaux et internationaux. Son combat pour la justice et les droits de l'Homme porte ses fruits mais s'accompagne malheureusement de menaces contre ses membres.

epuis plus de 20 ans, la Commission inter-ecclésiale Justice et Paix (CIJP) accompagne des communautés et organisations afro-descendantes, indigènes et métisses situées dans des zones de conflit armé qui veulent faire valoir leurs droits sans recourir à la violence. L'accompagnement de la CIJP peut être qualifié d' "intégral" puisque cette ONG les soutient tant sur le plan humanitaire et logistique que sur les aspects juridiques, pédagogiques et psychologiques.



PBI accompagne la CIJP sur le terrain depuis 1994.

Outre l'accompagne-

soutien de la CIJP.

Sur le terrain, la Commission se concentre sur la problématique de la protection des terres au sens large, de la restitution des terres à leurs propriétaires dépossédés jusqu'à la protection de l'utilisation traditionnelle de ces terres et de leur biodiversité. Elle porte une attention particulière à l'affirmation des droits des communautés locales face à l'industrie des biocarburants dont l'activité a des conséquences désastreuses sur la sécurité alimentaire des habitants. Intervenant dans 8 des 32 départements colombiens, elle soutient des initiatives concrètes de recherche de vérité, de justice et de réparation, dénonçant constamment les violations perpétrées par les acteurs armés dans le conflit colombien.

La CIJP soutient ainsi par exemple plusieurs communautés dans la Valle del Cauca au sud ouest du pays, l'une des régions les plus troublées du pays. La CIJP y accompagne notamment les communautés de Bajo Naya suite aux assassinats par des paramilitaires de membres de cette communauté depuis 2001. Elle les conseille sur les questions juridiques et le renforcement de leurs institutions, elle contrôle le respect des mesures de protection adoptées par la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH) à leur égard et enfin, elle les forme en matière de droits.

La CIJP conseille et accompagne également dans cette région la communauté indigène nonam. Une incursion paramilitaire avait forcé ses membres à quitter leurs terres en 2010. Ils ont alors dû survivre pendant un an dans des conditions atroces. Suite à une décision de la CIDH en leur faveur un an plus tard, les membres de cette communauté ont pu rentrer chez eux en août 2011 grâce au ment humanitaire et organisationnel de ces communautés, la CIJP joue un grand rôle pour représenter juridiquement ces communautés devant les instances judiciaires. L'exemple le plus emblématique concerne les déplacés d'Uraba dans le nord du pays. Devant l'inaction du gouvernement colombien, les avocats de la CIJP ont porté l'affaire devant le système interaméricain en 2003 et obtenu en 2013 de la CIDH la condamnation historique de l'Etat colombien pour déplacement forcé et assassinat de dirigeant.

La CIJP a également un rôle de plaidoyer important. Elle fait le trait d'union entre les communautés aux droits bafoués et les acteurs internationaux. La Commission a par exemple impulsé la création en 2003 du Comité d'éthique international composé de 25 commissaires internationaux qui vont à la rencontre des communautés locales pour recueillir des témoignages sur les violations des droits de l'Homme dans le pays. Ce Comité a pour but de préserver la mémoire de ces évènements en l'absence de garanties données par l'Etat Colombien quant à l'accès à la vérité, la justice et la réparation complète des préjudices.

Afin de leur permettre de continuer leur travail en dépit des menaces qui pèsent sur eux , PBI accompagne les défenseurs de la CIJP depuis 1994 à Bogotá, dans l'Urabá au Nord Ouest et dans la Valle de Cauca au Sud. Cet accompagnement est plus que jamais indispensable. En effet, les membres de la CIJP sont toujours victimes de graves menaces à leur intégrité physique, de tentatives d'assassinats, d'enlèvements et de campagnes de diffamation, même s'ils bénéficient de mesures de protection de la CIDH depuis 2003, date à laquelle ces menaces se sont intensifiées. Clotilde Vasconi

La terre et les accords de paix: quel avenir pour les paysans colombiens?

La problématique foncière en Colombie est complexe. Un cinquième du parcellaire agricole n'est pas enregistré formellement, et un petit paysan sur deux n'a pas de titre de propriété. C'est sur ce vide juridique que s'est déployée la spoliation de quelques 6 millions d'hectares durant les vingt-cinq dernières années.

es terres, confisquées après le déplacement forcé de leurs propriétaires (en majorité des petits paysans), ont été utilisées pour des projets agro-industriels (par exemple, la culture intensive d'huile de palme) et extractifs, ou encore pour l'agrandissement des grands domaines latifundiaires pratiquant l'élevage bovin extensif. Ce phénomène a aggravé la situation historique de forte concentration des terres (61% de la terre en Colombie est aux mains de 0.4% des propriétaires).

Cette iniquité agraire est reconnue comme une des racines du conflit. Dans le cadre des pourparlers entre gouvernement et FARC, l'accord de mai 2013, portant sur le développement rural, constitue à ce titre une reconnaissance officielle de la problématique foncière et rurale. Il prévoit notamment la mise en place d'une nouvelle juridiction agraire locale, un programme de formalisation des propriétés agricoles (cadastre) et la création d'un « Fond de Terre pour la Paix » (sorte de banque foncière regroupant les réquisitions de biens mal acquis et de terres sous-exploitées ou improductives).

Malgré cette reconnaissance, les réalités de terrain montrent la difficulté de mettre en place des programmes publics de restitution des terres. Le maintien de structures armées de type paramilitaire freine les processus existants de réparation intégrale des victimes de déplacements forcés. En Uraba, le cas des organisations paysannes de Curbaradó et Jiguamiandó, accompagnées par PBI, est à ce titre révélateur. Il fait état de nombreux litiges fonciers issus de pratiques illégales : ventes forcées, spoliation de terres après expulsion violente des propriétaires légitimes (menaces, agressions, assassinats), falsification de titres de propriété avec la complicité de l'Institut colombien de dévelop-

pement rural. Ces litiges restent à ce jour non résolus et les accapareurs de terres sont toujours présents sur le territoire des communautés.

La conjoncture économique constitue aussi un facteur limitant à l'accord annoncé. Les Accords de libreéchange (ALE) signés récemment avec les États-Unis et l'Union européenne favorisent un modèle agroindustriel et un dumping par rapport aux producteurs colombiens, qui ne peuvent pas rivaliser avec les importations subventionnées. La longue grève paysanne, qui a secoué le pays durant tout le deuxième semestre 2013 et qui s'est très vite élargie à d'autres secteurs de la population, a révélé l'extrême précarité de la paysannerie mais aussi les contradictions entre discours et pratiques gouvernementales. En effet, ce mouvement social a été criminalisé et réprimé férocement. Face au haut niveau de risque, PBI a été sollicité pour accompagner plusieurs missions de vérification sur les agissements de la force publique : arrestations arbitraires, brutalités, menaces, diffamations ont été recensées par les organisations accompagnées et portées à la connaissance de la Commission interaméricaine des droits de l'Homme.

Dans ce panorama difficile, les paysans développent des initiatives originales pour résister au déplacement forcé et maintenir une économie paysanne. Parmi celles accompagnées par PBI, on peut détacher la Zone de Réserve Paysanne de la Vallée du Cimitarra (voir encadré ci-dessous) et les Zones de Biodiversité du Bas Atrato accompagnées par la Commission inter-ecclésiale Justice et Paix (voir l'article sur la CIJP dans ce bulletin). Nul doute que ces initiatives constituent une alternative concrète à la situation de conflit qui dévaste la ruralité colombienne depuis plus de 50 ans.

Frédéric Latour

Les Zones de réserve paysanne (Zonas de Reserva Campesina – ZRC)

Formalisée dans la loi 160 de 1994, elle a pour objectif principal de maintenir l'économie paysanne en garantissant l'accès à la terre, en évitant la concentration de la propriété, en contrôlant l'expansion de la frontière agricole et en interdisant le détournement des terres à des fins de grands projets. Dans les limites de la ZRC, il n'est pas possible de posséder plus d'une Unité Agricole Familiale (d'extension variable selon les potentialités agronomiques et économiques de la zone). Un paysan peut céder sa parcelle mais ne peut en acheter une supplémentaire. Par ce statut juridique, les paysans propriétaires sont les principaux acteurs du développement local. En 1998, l'Association paysanne de la vallée de Cimatarra (ACVC) délimite un territoire de 550.000 ha sous la figure de ZRC. Après maintes péripéties (suspension gouvernementale, incarcération arbitraire des dirigeants de l'ACVC...), elle fait aujourd'hui figure d'exemple pour le développement d'autres ZRC plus récentes ou en projet dans le pays.

Les Zones de biodiversité (Zonas de Biodiversidad - ZB)

Cette figure est née d'une initiative de paysans déplacés par le conflit à la fin des années 1990 dans une région forestière au nord de la Colombie. Après leur expulsion, plusieurs entreprises s'installent dans la zone et développent une monoculture de palmier à huile sur près de 20.000 hectares. Face au désastre écologique et parallèlement au processus de retour sur le territoire spolié, les paysans accompagnés par la Commission inter-ecclésiale Justice et Paix créent les ZB, qui gagneront peu à peu une reconnaissance juridique internationale par le biais de la Cour interaméricaine des droits de l'Homme. Grâce à cet outil, les paysans peuvent retourner sur leur ferme avec une protection juridique internationale, en échange de reforestation et de remise en culture selon l'agro-système traditionnel de « jardin-forêt ». Depuis peu, cette figure a été reconnue par la Cour constitutionnelle colombienne comme une mesure efficace de restitution et de protection des terres.

Entretien avec Claire, volontaire française en Colombie

En janvier 2014, deux nouvelles Françaises, Claire Colardelle et Delphine Taylor, sont parties en Colombie pour rejoindre les équipes du projet de PBI sur le terrain. Dans le dernier numéro de Présence Internationale, vous découvriez les attentes de Delphine à quelques jours de son départ. A présent, place aux premiers pas de Claire sur le terrain! Nous avons pu l'interroger sur son parcours, le chemin qui l'a menée jusqu'à PBI et la Colombie, ainsi que sur ses premières impressions en tant que volontaire.

onjour Claire, pourrais-tu te présenter aux membres de PBI France et aux lecteurs de *Présence Internationale*?

Titulaire d'un Master 1 en Histoire Contemporaine et d'un Master 2 en Coopération Internationale, mon

orientation professionnelle s'est rapidement tournée vers la défense et la promotion des droits de l'Homme. Lors de mon Master 2, j'ai réalisé un stage au sein d'une ONG vénézuélienne spécialisée dans le domaine, et j'ai ensuite décidé continuer | à Bogota.



Les volontaires du projet Colombie lors d'une soirée à la maison des volontaires à Bogota.

dans cette voie. C'est ainsi que j'ai travaillé plusieurs années à la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), tout d'abord comme assistante de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, programme conjoint de la FIDH et de l'Organisation mondiale contre la torture, et par la suite comme Chargée de Programme du bureau des Amériques de la FIDH.

Comment as-tu connu PBI ? Pourquoi as-tu souhaité partir sur le terrain ?

Au cours de cette expérience à la FIDH, j'ai eu l'occasion de rencontrer PBI France et de participer à des tournées de défenseurs ainsi que d'assister à plusieurs réunions et conférences organisées par l'association. Le travail réalisé par PBI a beaucoup attiré mon attention dans la mesure où il permet de protéger, directement sur le terrain, l'espace de travail des défenseurs des droits de l'Homme qui se voient menacés pour

leurs activités, et ce depuis les principes de la nonviolence et la non-ingérence. Par ailleurs, j'ai toujours été très intéressée par le contexte colombien. Il y a de cela dix ans, j'ai effectué un voyage en Colombie qui m'a profondément marquée et a amplement contribué

> à ce que je choisisse par la suite de travailler en faveur des droits de l'Homme. Après quelques années passées à Paris, j'ai sourenouer de manière plus directe avec la Colombie. Ayant une bonne connaissance, de par activité mon professionnelle précédente, des

risques auxquels font face les défenseurs dans le pays et de l'impunité qui prévaut, j'ai aspiré à pouvoir contribuer à leur protection cette fois directement sur le terrain. PBI m'a semblé être l'organisation idéale pour répondre à ce projet.

Quelles étaient tes attentes par rapport à cette nouvelle mission? Après quelques mois passés sur le terrain, ont-elles été comblées?

Face aux nombreuses violations des droits de l'Homme commises dans le pays, mon attente principale était de pouvoir contribuer au travail mené par les défenseurs en Colombie, en leur apportant un accompagnement international qui leur offre certaines garanties pour pouvoir mener à bien leur travail. J'espérais également pouvoir connaître de manière approfondie la réalité sur place et mener un plaidoyer au niveau local et national, complémentaire avec mon expérience préalable en matière de plaidoyer international. Je dois dire que ces expectatives ont été jusqu'ici plus que

comblées, et le contact avec les membres des organisations que PBI accompagne est extrêmement enrichissant, tant sur un plan personnel que professionnel. En effet, ceux-ci sont très disposés à partager de nombreuses informations de contexte, aussi bien lors de réunions qu'autour d'un déjeuner ou d'un verre une fois le travail terminé. De plus, les activités menées par PBI aux côtés des défenseurs nous conduisent également à rencontrer de nombreuses victimes du conflit armé, et à découvrir leur courage pour faire face aux atrocités vécues et lutter, sans relâche, afin que justice leur soit rendue.

En quoi consiste ton travail de volontaire?

Une partie du travail de volontaire consiste en l'accompagnement physique des défenseurs sur le terrain, dans une perspective de dissuasion face aux acteurs parties au conflit. Une autre composante importante, et qui permet de renforcer cette dissuasion, est l'accompagnement politique, c'est-à-dire le plaidoyer auprès des autorités locales, tant civiles que militaires, à différents niveaux de hiérarchie, en faveur de la protection des organisations accompagnées. Enfin, un autre aspect fondamental du travail mené en tant que volontaire de terrain réside en l'accompagnement émotionnel des défenseurs face aux nombreuses menaces et agressions qu'ils subissent du fait de leur engagement.



Les nouveaux volontaires posent lors de leur arrivée sur le terrain au sein de PBI Colombie.

Assassinat d'un leader communautaire et diffamations à l'encontre de PBI et la CIJP

Le 9 avril 2014, le défenseur Adan Quinto a été assassiné dans la ville de Turbo. Il était le leader de l'association *Nuevo Retorno* dans le Cacarica, regroupant les membres d'une communauté afro-descendante déplacée par l'Opération militaire et paramilitaire Genesis de 1997, et cherchant à retourner sur ses terres ancestrales.

PBI regrette, rejette et condamne cet assassinat, de même que toute attaque à l'encontre de l'intégrité physique des défenseurs des droits de l'Homme qui luttent pour un retour sur leurs terres. PBI s'inquiète également des différents actes de diffamation qui circulent sur les réseaux sociaux et dans les médias en Colombie, responsabilisant la Commission inter-ecclésiale de Justice et Paix (CIJP), le Père Alberto Franco et PBI pour cet assassinat. De tels actes de diffamation peuvent être source de vulnérabilité pour notre personnel dans la zone d'Uraba, de même que pour nos accompagnés de la CIJP.

Ces derniers évènements ne font que s'ajouter à la dynamique de diffamations dont la CIJP est victime depuis 2008 en raison de son travail pour les droits de l'Homme, et en particulier pour son accompagnement dans les régions de Curbarado, Jiguamiando et Cacarica. En octobre 2008, Noticias Uno a publié une vidéo où le général Rito Alejo del Rio (actuellement privé de liberté pour sa responsabilité dans l'Opération Genesis et condamné en première instance par la justice colombienne) discutait avec l'ex ministre de l'Intérieur Fernando Londono pour mettre au point un plan à même de discréditer les membres de la CIJP à travers ceux qu'ils appellent dans la vidéo "los negritos", à savoir Graciano Blandon, Manuel Moya, Adan Quinto, German Marmolejo et Jaime Beitar. Par la suite, en 2009, différentes interventions dans les médias colombiens et internationaux ont accusé la CIJP et PBI de menacer la population afro-descendante et d'être responsable de divers assassinats, comme ceux de Graciano Blandon et Manual Moya.

Alice Tabard, ex volontaire française en Colombie, est aujourd'hui réalisatrice. La question des communautés déplacées et de leur tentative de retour sur leurs terres parcourt l'ensemble de ses documentaires. L'un d'entre eux, *Pais Errante*, a été sous-titré en français grâce au soutien de la région Ile de France.

PBI France organisera une soirée projection-débat le **vendredi 20 juin** (l'heure et le lieu seront communiqués prochainement), en présence d'Alice Tabard et de Pauline Liss, ex volontaire française dans la région d'Uraba.

Nous vous attendons nombreux!

Extraction minière, mégaprojets et droits de l'Homme en Colombie

Lorsque les colons partirent à la conquête du nouveau monde, l'El Dorado tant espéré regorgeait d'or de diamants et de richesses nouvelles et inestimées. Aujourd'hui que l'on connaît les richesses de la nature colombienne et que l'on explore ses sols, la légende de l'El Dorado ne paraît plus si éloignée...

pour les groupes internationaux

La Colombie est l'un des pays les plus riches au monde en termes de biodiversité; ses forêts abritent environ 10% des espèces animales et végétales présentes sur notre planète et le sol de certaines régions contient des réserves exceptionnelles de pétrole et de minerais tels que l'or, les diamants, le charbon et des métaux rares.

ne richesse naturelle source de profits

Cette richesse naturelle représente aujourd'hui une source de profits potentiels exceptionnels pour de grands groupes internationaux, prêts à investir des sommes importantes pour profiter de la manne minière. Sur les 114 millions d'hectares du territoire national, 40 millions sont réclamés par des compagnies pétrolières et d'extraction minière et 37 millions font déjà l'objet de licence d'extraction. Le nombre des licences octroyées par le gouvernement est en constante augmentation : on en compte aujourd'hui 8.928 et 20.000 sont en cours d'examen alors qu'il en avait été accordé 1.889 en 2011.

L'Etat « dérégulateur »

Après le mandat d' Álvaro Uribe qui annonçait ouvertement son intention de faire de la Colombie un "pays minier", le gouvernement de Juan Manuel Santos considère également l'extraction minière comme un vecteur crucial du développement national. Cela transparaît dans le "Plan nacional de desarrollo minero y política ambiental, visión Colombia 2019".

Dans cette dynamique, l'État tente aujourd'hui de favoriser l'entrée de capitaux en libéralisant les règles en matière d'extraction minière, ce qui, la plupart du temps, impacte l'environnement et les moyens de subsistance des populations locales de manière négative. En effet, il semble que l'attractivité croissante du pays pour les groupes internationaux n'ait pas été accompagnée d'un cadre législatif ni de moyens de régulation appropriés.

Au niveau national, le "Código de Minas "datant de 2001, a été rédigé par l'État au moment où celui-ci était conseillé par

des avocats représentant des compagnies minières et faisant la part belle aux intérêts de ces entreprises : intensification des activités d'exploitation et exploration et déclaration de ces activités comme "activités d'utilité publique et d'intérêt social" permettant notamment l'expulsion unilatérale des personnes vivant sur les sols contenant des ressources minières. La révision de ce code a été lancée en 2010, avec notamment pour but d'élargir les zones protégées sur lesquelles aucune extraction n'est possible, mais entre la présentation et la ratification de cette loi, le nombre de licences concernant ces régions a déjà augmenté de 80%.

Autre point noir de cette dynamique, la licence autrefois exigée pour explorer les sols avant même de lancer l'extraction n'est plus requise; il n'est donc plus possible d'interdire cette activité malgré les dégâts écologiques potentiels.

Des normes internationales existantes mais non contraignantes

Au niveau international, les initiatives sont nombreuses pour faire appliquer les principes de responsabilité sociale des entreprises. Le Pacte Global proposé par Kofi Annan, ex Secrétaire général des Nations unies en 1999 concernant le respect de 10 principes de base rappelant notamment la Déclaration universelle des droits de l'Homme a été ratifié par de nombreuses entreprises. De même, les « Normes de responsabilité des entreprises transnationales et des autres entreprises commerciales dans la sphère des droits de l'Homme » approuvées par les Nations unies afin de réguler l'activité de grands groupes internationaux sur le terrain des droits de l'Homme ont été à l'origine de nombreuses dénonciations. Cependant, aucune de ces déclarations n'est contraignante du point de vue des règles internationales et aucune instance dédiée n'a été mise en place afin de traiter les dénonciations et d'appliquer des amendes ou autres types de condamnation aux entreprises concernées.

Les mégaprojets, source de violations des droits de l'Homme

Dans ce cadre de dérégulation, les grands groupes internationaux s'imposent, parfois au mépris du respect des droits des

communautés.

En effet, les rapports montrent que 80% des violations de droits humains répertoriées ces 10 dernières années ont eu lieu sur des zones d'extraction minière ou énergétique et que 87% des personnes déplacées proviennent de ces régions, à l'image des communautés déplacées du Cacarica et Bas Atrato (Curbarado) –zones de grand intérêt pour l'industrie minière aujourd'hui- accompagnées par PBI sur le terrain, et dont un des représentants est venu témoigner en France en mars.

C'est également le cas dans la région de Casanare, terre ancestrale de la communauté U'uwa sur laquelle une licence a été accordée à Occidental Petroleum en 1990 sans consultation préalable de la communauté comme cela est légalement obligatoire dans le cadre d'un décret de 1998. Cette commu-

nauté dont la nourriture, la médecine et les traditions ancestrales sont liées à son environnement naturel, et notamment à la forêt, se voit aujourd'hui dépossédée de tous ses moyens de subsistance, de sa culture et de sa spiritualité.

De la même façon l'extraction de charbon dans la mine à ciel ouvert de Cerrejón dans la région de la Guajira s'étend constamment en provoquant des expropriations sous la menace ou en échange de

sommes négligeables et provoque des dégâts écologiques graves, privant notamment la région d'eau non polluée pour les cultures. La privatisation des terres pour ce projet minier n'a encore une fois pas fait l'objet de pré-consultation de la communauté concernée, les Wayúu, et ses retombées économiques se révèlent négatives pour cette communauté : 1% des employés seulement sont issus de la communauté Wayúu alors que 45% de la population de la région est indigène.

Dans tous les cas présentés ci-dessus, l'extraction minière par des entreprises internationales implique l'arrivée de groupes armés, qu'ils soient au service des entreprises pour "sécuriser les zones d'extraction" ou avec l'intention de tirer profit de l'activité minière elle-même en contrôlant les flux de royalties ou en l'utilisant comme canal de blanchiment de l'argent des cultures illicites.

L'extraction minière locale menacée

L'arrivée d'entreprises minières et de leurs moyens d'extraction industriels menace également les entreprises minières de petite tailles, voir les petits extracteurs indépendants qui travaillent pourtant dans les mines colombiennes depuis toujours. Aujourd'hui, l'extraction locale est une source de revenus pour 44% des municipalités du pays et permet à 5 millions de personnes (mineurs et leurs familles) de vivre.

On compte 3 types d'activités minières : les activités traditionnelles de petite taille, l'extraction de taille moyenne disposant d'outils industriels et notamment de rétroexcavatrices, et l'extraction minière de grande ampleur, la plupart du temps effectuée par des entreprises multinationales.

Le « Código de Minas » assure en théorie que chacun de ces 3 types d'activités puisse être en concurrence de manière

> égale en mettant en place des dispositifs de régulation de la concurrence. En réalité, ces principes sont rarement connus des mineurs eux-mêmes, et finalement peu appliqués. De plus, la réforme de ce code oblige les mineurs à enregistrer leur activité et, en cas d'activité sur une terre déjà sous licence pour le compte d'un grand groupe, à « passer un accord » avec ce groupe, ce qui signifie le plus souvent le partenariat, la vente ou l'abandon de leur parcelle d'activité. Le blocage de cette réforme a gelé les enregistrements de petites activités; aujourd'hui, 70% des mineurs, petits extracteurs indépendants, n'ont pas de licence.



ment en provoquant des PBI est aux côtés des défenseurs qui luttent contre expropriations sous la me-les mégaprojets affectant leur terres ancestrales.

Dans ce cadre, les pouvoir publics se lancent dans une chasse à l'extraction illégale, en arguant notamment du fait que ces petits extracteurs utilisent des technologies anciennes et polluantes. Les organisations sociales et environnementales expliquent cependant que la pollution due aux activités des grandes entreprises, et notamment l'utilisation du mercure dans les mines, reste bien plus importante que l'impact environnemental des mineurs locaux.

La Colombie connait aujourd'hui le dilemme de bien des pays en voie de développement et qui ont la « chance » d'être dotés de ressources naturelles exceptionnelles : doit-on tirer profit de ces richesses au maximum, quitte à favoriser l'entrée de capitaux extérieurs par la dérégulation de l'activité minière, au détriment des populations locales, ou peut-on trouver une manière, certes plus lente ou moins rentable, d'exploiter ces ressources en les partageant de la manière la plus équitable possible dans le pays ?

Le projet Colombie a 20 ans!

20 ans de PBI en Colombie, 20 ans d'envoi de volontaires internationaux, 20 ans aux côtés des communautés et des défenseurs des droits de l'Homme... 20 ans et ils ont toujours besoin de nous! En 2014, PBI célèbrera ses 20 ans en Colombie : c'est peu si l'on compare ces années à toutes celles durant lesquelles les organisations locales et les communautés accompagnées n'ont eu de cesse -et continuent - de réclamer leurs droits.

ne demande pour former une équipe en Colombie est arrivée au bureau international de PBI en 1992. Cette demande était signée du Père Javier Giraldo, un des plus prestigieux défenseurs des droits de l'Homme colombien et alors directeur de la Commission inter-ecclésiale Justice et Paix (CIJP). En cette même période, plusieurs personnes, membres de ou soutenues par PBI, connaissaient des défenseurs colombiens, qu'ils avaient rencontrés lors de tournées en Europe et qui, de retour dans leur pays, ont été assassinés. Ces deux facteurs ont coïncidé dans la décision de PBI de lancer une mission en Colombie.

Le 3 octobre 1994, les premiers volontaires de PBI sont arrivés à Bogotá. En réalité, le processus avait commencé un an plus tôt, avec une mission exploratoire de deux mois en Colombie (mai-juin 1993) qui s'est conclue par un rapport donnant le feu vert aux activités de PBI et confirmant la viabilité du travail d'observation et d'accompagnement international dans le pays. Suite à ce rapport, un Comité de projet a été créé et, en juillet 1994, le bureau de coordination du projet commençait à travailler depuis Londres. A son arrivée, l'équipe de PBI s'est presque simultanément installée à Bogotá et Barrancamermeja. En quelques semaines, le Gouvernement colombien a accordé des "visas de courtoisie" aux membres de l'équipe, dans le but de faciliter leur séjour avant l'obtention du statut légal de PBI en Colombie.

La difficile situation en Colombie n'a pas laissé de trêve pour l'installation de l'équipe et, dès son arrivée, le travail d'accompagnement international a commencé: début novembre 1994, les menaces contre l'Association des familles de détenus et disparus (ASFADDES) connaissaient une recrudescence. Fait significatif s'il en est, à partir de l'accompagnement de PBI, ASFADDES a retiré sa demande de protection par des gardes du corps armés, faite quelques mois auparavant -toutefois sans résultat- auprès du Secrétariat des droits de l'Homme. Quelques mois plus tard, c'était au tour d'Osiris Bayter, présidente de la Corporation régionale pour la défense des droits de l'Homme (CREDHOS) à Barrancabermeja, de notifier au Département administratif de sécurité (DAS) que malgré les menaces reçues, elle se dispenserait désormais de ses gardes du corps armés, car leur présence interférait avec son travail et n'était pas conforme à son idéologie non-violente.

Alors que le travail d'accompagnement s'étendait -entre autres- à ces deux organisations, un intense travail de dia-

logue a débuté, avec les institutions du Gouvernement colombien, de l'État, des forces de sécurité, des Églises et différentes ONG pour présenter le projet, ouvrir des canaux de communication avec les différentes instances et créer un espace de travail sûr pour PBI en Colombie. En parallèle, le bureau de Londres, le Comité du projet et les groupes nationaux de PBI faisaient de même avec les agences internationales, ONG et instances gouvernementales dans leurs pays. Tout cela favorisa le développement rapide du projet en Colombie, qui s'est par la suite renforcé et étendu.

Ayant constaté que les déplacements forcés étaient un des aspects les plus préoccupants du conflit en Colombie, PBI a décidé d'étendre ses activités à la zone d'Uraba, et a mené une mission d'exploration dans la région en novembre 1997. En juillet 1998, une antenne de l'organisation s'ouvrait à Turbo, regroupant 5 volontaires, qui allaient accompagner les communautés du Cacarica déplacées par l'Opération Génesis (voir article Retour de tournée) et provisoirement installées à Turbo, Bocas del Atrato et Bahia Cupica, ainsi que les Communautés de Paix de San José de Apartado, San Francisco de Asis et Dabeiba.

Depuis 20 ans, des centaines de volontaires internationaux ont accompagné sur le terrain des communautés indigènes, paysannes ou afro-descendantes, victimes du conflit armé interne, dans le cadre de leurs activités professionnelles, au cours de procès ou dans leurs déplacements quotidiens. A Bogotá, Barrancabermeja, dans l'Uraba, ou encore à Medellín et Cali (ces deux dernières antennes de PBI ont depuis lors fermé), ils ont répondu aux demandes d'organisations locales et d'avocats qui ont en commun leur engagement pour les droits humains, la lutte contre l'impunité et le rêve d'une Colombie où la justice sociale puisse enfin s'exprimer.

Manon Cabaup

Chronologie du projet Colombie (COP):

Mai-Juin 1993: mission exploratoire en Colombie

1994: ouverture des bureaux de PBI à Bogotá et Barrancabermeja

1997-98: ouverture d'un siège à Turbo pour la région d'Uraba

1999: ouverture d'un siège à Medellín

2011: l'équipe d'Uraba déménage à Apartado

2011: ouverture d'un siège à Cali

2012 : fermeture des équipes de Medellín et Cali

Entretien avec Francesca Nugnes, représentante européenne du COP

Francesca Nugnes est la représentante européenne du projet Colombie (COP). Basée à Barcelone, Francesca déploie la stratégie de plaidoyer de PBI auprès des institutions européennes à Bruxelles, des Nations unies à Genève, et auprès des Groupes nationaux de PBI. Nous nous sommes entretenus avec elle.

omment a débuté ton engagement au sein de PBI?

J'ai commencé en tant que volontaire sur le

terrain, en 2008 et 2009, à Bogota.

Quel est ton rôle de représentante européenne?

L'objectif principal est de démontrer la persistance des violations des droits de l'Homme en Colombie et de demander à la communauté internationale d'agir face à cela. Pour ce faire, mon rôle comprend la communication avec différentes institutions de l'Union européenne à Bruxelles (Parlement, Service d'action extérieure, Conseil et Commission), avec les Nations unies à Genève et la collaboration et coopération avec les Groupes nationaux de PBI dans leurs actions de plaidoyer auprès des ministères des Affaires étrangères et d'autres institutions . En outre, grâce au travail des Groupes nationaux de PBI, nous pouvons continuer à organiser des tournées de défenseurs colombiens des droits de l'Homme, comme ce fut récemment le cas du Père Alberto Franco de la Commission Inter-ecclésiale Justice et Paix et de Janis Orejuela de CAVIDA (communautés pour l'auto-détermination, la vie et la dignité), qui ont pu visiter la France ainsi que 7 pays européens, dénoncer la persistance des agressions à leur encontre et demander à la communauté internationale d'exhorter l'Etat Colombien à respecter son devoir de protection envers ses citoyennes et citoyens.

Quels sont les enjeux actuels de plaidoyer "Projet Colombie" de PBI au niveau européen?

Le contexte colombien est très complexe et, malheureusement, la situation de sécurité pour les défenseurs des droits de l'Homme ne s'est pas améliorée ces dernières années. Au contraire, en 2013 le Programme Somos Defensores a comptabilisé 69 assassinats de défenseurs, le chiffre le plus important depuis ces dix dernières années. Ainsi, notre principal objectif en ce moment est de montrer que, malgré les avancées importantes autour de la table des négociations à La Havane entre le gouvernement colombien la guérilla des FARC vers une possible solution négociée au conflit armé, les violations des droits de l'Homme continuent, voire même augmentent. De plus, il y a quelques groupes qui sont plus vulnérables que d'autres, à l'image

des personnes à la tête de processus de restitution des terres, les communautés afrodescendantes, les indigènes, les paysans, les femmes, et nous estimons important que la communauté internationale soit consciente de ce que vivent ces personnes. En outre, nous restons



Francesca Nugnes

très préoccupés par le niveau élevé d'impunité et les agissements des groupes néo-paramilitaires dont l'existence a toujours été niée par le gouvernement colombien, ce qui implique, entre autres choses, que les mesures nécessaires pour un réel démantèlement de ces structures ne sont pas prises et que leurs relations avec certains secteurs des forces armées colombiennes ne sont pas clarifiées.

Le COP a 20 ans. Comment vois-tu son évolution dans les prochaines années, en particulier dans l'hypothèse d'une solution négociée du conflit interne?

L'objectif et l'espoir de toute personne qui fait ou a fait partie du "Projet Colombie" est qu'un jour la Colombie soit véritablement un pays en paix avec une justice sociale et que la présence de PBI ne soit plus nécessaire. Cependant, le scénario actuel est un peu différent et pas très encourageant. Les causes profondes du conflit armé restent intactes : grandes inégalités sociales (la Colombie est un des pays les plus inégalitaires au monde), concentration des terres, exploitation des ressources naturelles, narcotrafic, violence sociale, etc. Nous avons toutes et tous l'espoir que les FARC et le gouvernement parviennent à un accord, mais nous sommes aussi très conscients que ce ne serait qu'un premier pas et que la signature d'un accord ne signifie en aucun cas une paix "positive" et effective pour les colombiennes et les colombiens, et surtout pour les millions de victimes qui ont besoin de vérité, justice, réparation et de garanties de non répétition.

Portrait de défenseur: David Ravelo Crespo

Économiste et membre fondateur de la Corporation régionale pour la défense des droits humains (CREDHOS), David Ravelo Crespo est aussi, depuis trois ans et demi, ce qu'on appelle un prisonnier politique. Un consortium formé d'une vingtaine d'organisations internationales s'est mobilisé, en mars dernier, pour dénoncer les irrégularités constatées au cours du procès et exiger sa libération.

éfenseur des droits de l'Homme, David Ravelo se bat avec pugnacité pour dénoncer les atteintes faites quotidiennement à ces principes fondamentaux. En tant que membre de la CREDHOS, il a notamment déposé de nombreux rapports sur les violations des droits de l'Homme commises par des groupes paramilitaires à Barrancabermeja, dans le département de Santander.



David Ravelo lors d'un meeting à Barrancabermeja.

Détenu depuis septembre 2010 à la prison de La Picota à Bogota, David Ravelo a toujours clamé son innocence. Sa condamnation, en décembre 2012, à 18 ans de réclusion pour homicide avec circonstances aggravantes repose sur le témoignage de deux paramilitaires qui l'accusent d'avoir participé à l'assassinat, en avril 1991, de l'ingénieur David Núñez Cala, fonctionnaire à la Mairie de Barrancabermeja. Ces paramilitaires ont pourtant, depuis longtemps, été dénoncés par les organisations des droits de l'Homme, comme CREDHOS, et condamnés pour des massacres commis à Barrancabermeja. Au-delà de l'accusation, d'autres irrégularités ont jalonné le cours du procès et ont été dénoncées par de nombreuses organisations non gouvernementales et réseaux de défense des droits humains, tels que PBI.

À l'occasion de la présentation devant le Tribunal Supérieur de Bucaramanga d'une demande de pourvoi en cassation, 18 organisations internationales ont publié une déclaration conjointe, le 10 mars dernier, dans laquelle elles dénoncent le non-respect des normes internationales en matière de procès équitable, à savoir le droit à la légitime défense et les garanties d'un procès juste. Elles exhortent, par ailleurs, les autorités colombiennes à ordonner la remise en liberté immédiate du défenseur des droits de l'Homme et la conduite d'un procès équitable et impartial. Enfin, elles exigent que toutes les irrégularités dénoncées au cours des précédentes procédures fassent l'objet d'une enquête et que leurs responsables soient sanctionnés en vertu des lois colombiennes et des garanties internationales.

Cette figure de la lutte contre les exactions commises par les groupes paramilitaires personnifie et incarne les risques encourus par les défenseurs des droits de l'Homme dans le pays. Avant d'être emprisonné, David Ravelo a fait l'objet, pendant une dizaine d'années, de menaces de mort et d'une première incarcération, en 1993, pour rébellion. Quant à sa famille, sa femme ainsi que son fils ont, eux aussi, souffert d'actes de harcèlement et de persécutions.

Dans un entretien accordé à PBI en janvier dernier, David Ravelo s'est ainsi exprimé: "Je ne crains qu'une chose: être indigne de ma souffrance". Depuis sa cellule, il poursuit ainsi sa lutte en tant que défenseur des droits de l'Homme. Cette fois-ci, c'est au nom des détenus et de leurs familles qu'il se bat, en dialoguant avec les autorités pénitentiaires.

Anaïs Lallemant



Roberto Romero en compagnie du Père Alberto et Janis, dans les locaux du Conseil régional.

Entretien avec Roberto Romero, vice-président de la région Ile-de-France

Le Conseil régional d'Île-de-France subventionne le projet Colombie de PBI à hauteur de 25 000 euros. Son vice-président, Monsieur Roberto Romero, nous a fait l'honneur de rédiger l'édito de cette édition de Présence Internationale. En mars, il a rencontré le Père Alberto Franco et Janis Orejuela, lors de leur tournée à Paris. Roberto Romero nous livre ses impressions sur les activités de PBI et la Colombie.

uels sont les aspects qui vous ont séduit dans notre dossier? Votre projet sera soutenu dans le cadre de la politique internationale de la Région et, plus particulièrement, au titre de son dispositif Solidarité Internationale. Ce programme, que nous avons créé en 2010, a pour but de soutenir des projets qui couvrent les grands domaines de la solidarité internationale et de l'aide au développement. Il porte sur des actions relevant du concept de « biens publics mondiaux », et s'inscrivant dans les domaines de compétence de la Région. Parmi eux figure la promotion d'une culture de paix. Nous avons considéré que votre projet incarnait particulièrement bien cet objectif. Par ailleurs, vos méthodes de travail, et leur esprit, ont particulièrement touché les élus du jury. Votre incitative, qui s'inscrit dans un contexte difficile, est aussi une marque de courage et d'engagement, qui sont des valeurs qui nous sont chères, et que nous tenions à soutenir. Enfin, la Colombie est un pays où nous sommes peu présents, et c'était aussi une façon pour nous de pouvoir élargir notre périmètre d'action, et de donner à voir une réalité peu et/ou mal connue en France.

Quelle place occupent les droits de l'Homme au sein de la coopération internationale du Conseil régional?

La solidarité est un objectif majeur de l'action de la Région, qu'elle place au cœur de ses politiques, en Ile de France comme à l'étranger. Pour ce qui est de notre action internationale, la solidarité se décline à travers des valeurs qui nous sont chères, parmi lesquelles, bien évidemment, la question du respect, de la protection et de la promotion des droits de l'Homme. Ces objectifs et ces priorités, nous cherchons à les atteindre à travers les actions menées par les associations que nous soutenons. C'est donc également l'une des raisons pour lesquelles nous avons été particulièrement sensibles à votre initiative et, plus globalement, à l'ensemble de vos activités. Les organismes associés de la Région Ile de France sont un autre moyen d'action. Je pense en particulier au CRIPS (Centre régional d'information et de prévention du Sida) qui, chaque année, soutient mais aussi accueille en Ile de France des militants de différents pays qui, chez eux, peuvent être inquiétés du fait de la nature de leur combat ou de leur situation personnelle.

En mars, vous avez rencontré le Père Alberto Franco et Janis Orejuela. En quoi ce type de rencontres avec des défenseurs des droits humains est-il important?

Le travail de terrain réalisé par ces deux personnalités est remarquable. Il témoigne bien de l'écart qui existe entre une Colombie médiatique, liée davantage à un positionnement des dirigeants et une Colombie réelle, toujours en proie aux luttes de pouvoirs dans des objectifs de maîtrise des richesses naturelles. Tout cela se faisant au détriment des populations. Les exemples dont ils sont porteurs sont précieux car il s'agit de paroles crédibles d'acteurs sociaux réels auxquels la parole est très rarement donnée. Leur point de vue et les combats qu'ils mènent, très concrets, mettent en lumière les enjeux plus globaux de leur pays. En effet ce sont des intérêts économiques ou stratégiques qui ne prennent pas en compte les populations et qui bafouent leurs droits. Cela indique par ce biais où se situe le niveau d'état de droit réel de la Colombie à ce jour.

Vous connaissez bien l'Amérique latine. Quelle est votre analyse de la situation actuelle en Colombie?

A mon sens la Colombie est une anomalie du point de vue démocratique et politique. Il faudrait revenir sur son histoire passée à partir du milieu du XXe siècle pour pouvoir comprendre sa situation aujourd'hui. Et relativiser la caricature qui nous est proposée d'un pays en lutte contre les réseaux de trafiquants. La réalité est toute autre. Ainsi de mon point de vue l'ensemble des questions liées à la paix ou aux droits humains sont intimement liées à des stratégies politiques globales qui visent a redonner une meilleure image de la Colombie à travers le monde à une opinion publique assez grandement désinformée. L'idée que souhaitent véhiculer les dirigeants colombiens aujourd'hui est celle d'une Colombie moderne en croissance économique et où les investisseurs étrangers sont les bienvenus. Selon l'antienne éculée et réfutée assez largement par l'histoire, un pays économiquement fort est un pays démocratiquement en bonne santé. Certains économistes se sont hasardés dans cette voie, leurs travaux ont été contredits par les faits. En cela la société civile a un rôle singulier à jouer, comme elle l'a fait dans toute l'Amérique latine de restructurer une alternative démocratique car les questions de paix et de droits humains passeront par un changement de cap politique.

Nouveau Bureau de PBI France

Lors de l'Assemblée Générale de PBI France, le 29 mars 2014, un nouveau Bureau a été élu. Il se compose comme suit :



comme Les membres du Bureau de PBI France.

Président : Martin Willaume **Trésorière :** Brigitte Chambolle

Trésorier adjoint : Georges Leperchey

Secrétaire: Clotilde Vasconi

Secrétaire adjointe : Anne-Caroline Duplat

Journée d'initiation de PBI samedi 21 juin 2014, à Paris

Cette journée vise à accueillir et orienter les personnes intéressées par la non-violence, la prise de décision au consensus, l'accompagnement international, et la protection des droits de l'Homme. Elle est ouverte à toute personne intéressée par ces thématiques que vous souhaitiez ou non vous engager comme bénévole ou volontaire au sein de PBI. Organisée de façon progressive, elle comprend une présentation des principes régissant l'action de PBI ainsi que des mises en situation. Il est donc nécessaire d'être présent durant toute la journée.

Matinée (10h-13h)

- Présentation des principes régissant l'action de PBI
- Exercices et mises en situation sur les notion de nonviolence, consensus et prise de décision en groupe

Après-midi (14h-18h)

- Rencontre avec une ex-volontaire du Projet Colombie
- Présentation des actions de PBI en France et modes d'investissement bénévole

Merci d'envoyer vos coordonnées (nom, prénom, téléphone) à <u>pbi.france@free.fr</u> si vous souhaitez participer.

S'impliquer avec PBI

>>> Devenir bénévole

Pour devenir bénévole et aider régulièrement ou ponctuellement, il faut

- avoir un peu de temps à donner;
- être ouvert et convaincu de l'efficacité de la non-violence

>>> Nos actions

Appui aux projets

À chaque projet de terrain correspond un "référent", chargé du suivi du projet au sein de la section nationale. Il/elle informe les candidats au volontariat, assure une veille informationnelle, et est la courroie de transmission entre le comité qui gère le projet et la section nationale. L'appui aux projets passe également par la recherche de fonds et le travail interassociatif.

Réseau d'alerte

Il appartient aux sections nationales de constituer un réseau d'appui : celui -ci est composé de personnalités – élus locaux, députés, membres d'ONG – qui ont connaissance de notre action et la soutiennent moralement ou politiquement. En cas de difficulté rencontrée sur le terrain par un volontaire ou une personne accompagnée, ce réseau est sollicité pour une réaction immédiate auprès des autorités concernées.

Communication

> Communication externe

Il s'agit de la création et la mise à jour des documents d'information (plaquettes, bulletin trimestriel etc.) et de la gestion de la liste de diffusion de PBI. Il faut également assurer la publicité des événements auxquels participe PBI, en tant qu'organisateur comme en tant qu'invité.

> Communication interne

En tant que membre d'une organisation internationale, PBI-France doit participer à la vie de celle-ci : contribuer aux publications générales, se positionner sur différentes questions, participer à des rencontres internes...

>>> Devenir volontaire

Pour devenir volontaire il faut :

- parler l'espagnol pour les projets latino-américains;
- avoir une expérience associative préalable est souhaitable.

Chaque projet prend en charge la formation du volontaire, un voyage aller/retour, le séjour sur place, l'assurance et une petite indemnisation mensuelle. On demande au volontaire de s'engager pour une durée initiale d'un an.

Consultez le site internet de PBI-France : www.pbi-france.org

D						
REJOIGNEZ-NOUS						
Je deviens membre de PBI-sect	ion français	e				
Adhésion au tarif	J					
♦ Normal, 30 €		♦ Réduit (étudiants, petits budgets) 15 € ♦ De soutien, 60 €				
L'adhésion ne comprend pas l'abo	nnement au l	oulletin trimestr	iel <i>Présence inte</i> r	rnationale.		
Je m'abonne au bulletin trimes	riel <i>Présenc</i>	e internationa	<i>le</i>	· an		
Je u. oe uu . uee eee.		C 111001110110110110	10 0 pm			
Je souhaite faire un don de	ouhaite faire un don de		♦ 100 €	♦ 100 € Autre : € (déductible des impôts)		
Nom:			Prénom ·			
Adresse:						
Code postal :			Ville :			
•						
Tél:			Email :			
Vos chèques so	ont à adresser	à l'ordre de PB	BI France et à e	envoyer au 21 ter, rue	Voltaire 75011 Paris	